Le prélèvement à la source confirmé

Le prélèvement à la source confirmé

Une entrée en vigueur confirmée pour le 1er janvier 2019

Le 4 septembre 2018, le Premier ministre Edouard PHILIPPE a confirmé au journal télévisé de TF1 la volonté de son gouvernement de maintenir la mise en œuvre du prélèvement à la source au 1er janvier 2019.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Un site dédié a été mis en place. Vous y trouverez de nombreux renseignements : accéder au site du ministère